

La petite enfance

Etat des lieux

Le nombre d'enfants de moins de trois ans s'élève à environ 2,4 millions

- Nous avons connu 807 000 naissances en 2006 ;
- les deux tiers des enfants de moins de trois ans non scolarisés sont gardés par leur mère (ou un de leur parent) ;
- 6 enfants de moins de six ans sur 10 vivent avec des parents dits actifs ;
- 250 000 enfants sont accueillis en mode d'accueil collectif ; 460 000 par une Assistante maternelle (individuelle ou en structure) ; 52 000 par une employée de maison ;
- 30% des parents déclarent ne pas avoir accès au mode de garde désiré ;
- 40% des bénéficiaires de la Prestation Jeune Enfant souhaitent le développement de modes de garde collectifs ;
- plus de la moitié des mères ayant arrêté de travailler pour s'occuper de leurs jeunes enfants auraient souhaité continuer à travailler ;
- les Français souhaitent massivement être plutôt aidés par des services ou des équipements que par des prestations financières

les objectifs du service public de la petite enfance

vis-à-vis des enfants : proposer un service éducatif adapté à la petite enfance vise à :

- passer d'une logique de garde à une logique d'accueil
- privilégier la dimension éducative (projet éducatif de l'établissement d'accueil, projet éducatif local)
- socialiser et lutter contre les inégalités

(mixité, apprentissage de la langue, pratiques éducatives...)

- prévenir et intégrer
- ouvrir à l'ensemble des familles

vis à vis des parents : il s'agit de leur reconnaître un rôle d'acteurs essentiels dans le dispositif ; ils doivent être :

- acteurs de la mise en œuvre (associés à la définition du projet local et à sa mise en place) et dans la gestion des structures reconnus dans leur statut de parents donc d'éducateurs,
- au-delà du service d'accueil de leurs enfants, les dispositifs du SPPE doivent privilégier les aspects de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté, d'écoute, d'activités partagées parents/enfants.

vis-à-vis des professionnels : ce programme a pour objet d'accroître le nombre de personnels formés et d'améliorer la formation afin de :

- les métiers de la petite enfance et leur lien au SPPE
- renforcer la dimension éducative de ces métiers
- dynamiser l'information sur ces métiers et élargir l'offre de formation
- favoriser la mixité dans les métiers de la petite enfance

vis-à-vis de la société : nous préconisons un puissant instrument, de lutte contre les inégalités, et de soutien à l'activité, mais aussi

- d'égalité hommes/femmes (favoriser l'emploi féminin et garantir un égal accès au travail pour les femmes)
- de soutien à la natalité sans contraindre les femmes à choisir entre activité professionnelle et désir d'enfant



- renforcement de l'activité (par la facilitation de l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle)
- de lutte contre les inégalités, par l'accès à ces dispositifs, des familles modestes ou exclues du monde du travail, par le renforcement de la dimension éducative des structures petite enfance, par l'ouverture de structures dans les zones qui en sont aujourd'hui dépourvues.

Le principe du service public petite enfance renvoie aux notions :

- de service d'intérêt général
- de service universel
- d'un service ancré dans la commune ou l'intercommunalité
- d'un service public aux modalités diverses

Le projet de création d'un service public de la petite enfance représente une priorité.

C'est un projet destiné aux enfants de moins de trois ans, aux parents ; c'est aussi un projet qui répond à un besoin criant de la société.

Il s'agit de promouvoir une **politique d'égalité des chances**, dès le plus jeune âge et de socialisation la plus précoce possible. Il convient également d'apporter une réponse forte à la revendication essentielle de parité hommes/femmes, au souci légitime de conciliation d'une vie professionnelle et d'une vie familiale.

Les parents attendent une **solution de garde collective**. Le projet d'un service public de la petite enfance correspond à ce besoin.

Cette construction se fera de **manière progressive**, dans le respect de la diversité et des réalités existantes.

Elle interviendra également dans un souci de **proximité communale** ou intercommunale. Elle sera bâtie dans le cadre d'une articulation intelligente avec l'**Education nationale** et particulièrement **l'école maternelle**.

